

N°2025/161

Arrondissement
de BRIANCON**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES****Commune du MONETIER-LES-BAINS****A R R E T E**

Portant fermeture des voies d'escalade du site de ROCHER MAUBERT,

Le Maire du MONETIER LES BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-4 ;

Vu le Code Pénal, article R610-5 ;

Vu l'arrêté municipal n°2025/070 du 28 février 2025 interdisant l'accès aux voies d'escalade de Rocher Maubert en raison de la chute de blocs de pierres ;

Considérant la sécurisation du site d'escalade par le Département des Hautes-Alpes – Antenne technique de Briançon – 05100 BRIANCON ;

A R R E T E

Article 1 – La totalité des voies d'escalade du site de Rocher Maubert sont fermées :

Du lundi 19 mai 2025 au vendredi 6 juin 2025

Article 2 – L'accès au site est strictement interdit. Le présent arrêté sera affiché en mairie, et apposé au départ des parcours du site de Rocher Maubert.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Commandant du Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne de Briançon
- Monsieur le Responsable de l'Antenne Technique de Briançon
- Monsieur le Directeur du Service d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
- Monsieur le Président du Bureau des Guides de Serre Chevalier
- Monsieur le Directeur de l'Office du Tourisme de Serre Chevalier
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier les Bains

Fait au MONETIER LES BAINS, le 16 mai 2025

Le Maire

Jean-Marie REY

